

Date de dépôt : 10 juin 2013

Rapport

de la Commission des travaux chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat de bouclage de la loi 9181 ouvrant un crédit d'investissement de 1 608 000 F pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du cycle d'orientation sur le site du collège de Staël pour la rentrée 2004

Rapport de majorité de M. Jacques Béné (page 1)

Rapport de minorité de M^{me} Lydia Schneider Hausser (page 13)

RAPPORT DE LA MAJORITÉ

Rapport de Jacques Béné

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Commission des travaux s'est réunie les 7 et 14 mai 2013 pour traiter de ce projet de loi, sous la présidence de M. Roger Golay. Elle a pu bénéficier de la présence de M. Pierre-Alain Girard, secrétaire général adjoint, DU. Les procès-verbaux ont été tenus par M^{me} Laura Platchkov. Qu'ils soient tous remerciés de leur contribution aux travaux de la commission.

Audition de M. Pascal Tissot, directeur des finances du DIP, et M^{me} Marta Peruchi, directrice de la logistique du DIP

M. Tissot présente les excuses du département pour le retard de ces clôtures de PL. Ils profitent de la fin de la législature pour tout solder. Au DIP, ils en ont 15 à solder. Sept sont passés au Grand Conseil récemment ;

quatre sont en Commission des travaux ; trois en Commission des finances, et il y en a encore sept autres qui vont bientôt arriver au Grand Conseil.

M. Tissot dit que les non-dépenses sont de 405 000 F. Ils ont utilisé 1.2 millions F sur l'autorisation de dépense de 1.6 millions. Ceci est dû au fait que le matériel acheté coûtait un peu moins cher. Certains équipements informatiques ont baissé entre le moment où la loi a été votée et le montant utilisé. Dans l'ensemble, ils ont pu acheter tout ce qui était prévu.

Un député (L) s'enquiert de la raison du retard pour présenter ces PL. Il y a deux semaines, ils ont apprécié que le DARES vienne dire qu'il y aurait du retard par rapport à l'achèvement de certains travaux. Là, ce PL concerne la rentrée 2004. Il aurait de la peine à voter ce crédit. Toutefois, il apprécie le fait que des économies aient été faites par rapport à ce qui était prévu.

M. Tissot dit qu'il y a deux raisons. Tout d'abord, ils achètent le matériel une fois le bâtiment en place, de manière séquencée – ils n'achètent pas du matériel qui ne sert à rien. La deuxième raison est une négligence générale de l'administration. On ne s'est pas occupé de la clôture de ces lois d'investissement. Depuis un an, sous l'impulsion de M. Anklin, il y a une grande vague de rattrapage. Ils ont pour objectif de boucler la législature 2013 en ayant proposé au parlement la clôture de toutes les lois qui doivent être clôturées.

Un député (V) cite le 3ème paragraphe de la page 3 de l'exposé des motifs. Il demande si le matériel dont il est question a pu être acheté.

M^{me} Perucchi répond qu'il n'a pas été acheté. Elle ajoute que c'était la 1ère fois qu'ils lançaient un mini-cycle. Il y avait eu une négociation très tendue sur la maîtrise du terrain qui a pris beaucoup plus de temps que souhaité. Ils ont dû ouvrir en urgence ce cycle en 2004, car le secteur Aubépine et Pinchat était surchargé. C'était un programme de mini-cycle un peu expérimental dans lequel ils avaient fait des salles mixtes. Ils ne savaient pas bien comment ils allaient le construire. Le matériel n'a pas été acheté d'un seul tenant. Ils ont mis cela en place volée par volée.

Le député (V) demande s'il était prévu de faire plus de deux salles de sciences. Selon l'exposé des motifs, celles-ci n'ont pas été installées correctement.

M^{me} Perucchi explique qu'il était prévu d'acheter du mobilier spécifique aux sciences. Ils ont fait des salles de sciences très simples, avec uniquement du matériel pour l'électricité, et pas de gaz. Ils étaient partis sur un programme standard et au final, ils sont revenus sur un programme plus simple.

Le député (V) demande ce qu'ont dit les professeurs de sciences.

M^{me} Perucchi explique qu'il y a eu tout un travail sur les salles de sciences, qui fait que cela a été équipé de façon assez simple. Elle explique que l'équipement informatique consiste en des PC.

Un député (L) calcule qu'il y a environ 8'000 F par PC.

M^{me} Perucchi explique qu'il y a les PC administratifs – le secrétariat, la bibliothèque, etc. – mais aussi le serveur et la téléphonie. Il y a une autre différence par rapport à un PL normal. Quand il y a une location, le DGSI - à l'époque le CTI – demande de mettre les équipements actifs tels que le serveur, le router, etc. dans le PL. Ceux-ci sont habituellement dans le devis général du bâtiment. Il y a aussi le téléphone. Ce sont des choses qui restent à l'Etat, mais qui sont achetées sur un PL équipement et pas bâtiments. Ainsi, il n'y a pas que le PC.

Un député (L) demande comment expliquer le ratio de 5 bureaux pour l'équipe médico-sociale pour 12 salles de classes.

M. Tissot ne peut pas répondre de manière très précise. Il explique qu'il y a un directeur, un assistant social, une secrétaire, un à trois doyens et un administrateur. Ils ne travaillent pas tous à plein-temps. Il y a aussi un agent magasinier-comptable.

M^{me} Perucchi précise que c'est la moitié d'un cycle. Il y avait environ 300 élèves, de mémoire.

Le député (L) demande combien de consultations par jour prend en charge l'assistant social qui travaille à plein-temps pour un demi-cycle. Il trouve qu'il y a une disproportion entre l'espace consacré aux élèves et l'espace consacré aux équipes psycho-médicosociales.

Le Président les invite à donner ces informations à la commission par e-mail (voir annexe).

Lors de la séance suivante et après réception de la réponse du DIP, la discussion sur le PL reprend.

Un député (L) est surpris de cette lettre qui semble être un justificatif de toutes les actions menées. Il souhaite poser une question supplémentaire à M. Tissot, à savoir le pourcentage des élèves qui sont suivis par ces assistants médico-socio-pédagogiques. Par ailleurs, il s'étonne du prix des ordinateurs, qui est de 2 343 F en 2005 et qui passe à 1 717 F en 2010. Aujourd'hui, un ordinateur ne coûte pas plus de 700 F, même pour une PME qui n'a que quelques employés. Il trouve ces prix déliants, et aimerait savoir comment ils font leur appel d'offre.

Un député (L) a calculé que 100 PC ont été achetés. Il y a 12 salles de classes. Le laboratoire de langue n'a pas besoin d'ordinateurs, ni la salle de

musique, ni la salle de dessin, ni la salle polyvalente. En comptant le secrétariat, les professeurs, et les quelques autres personnes qui doivent avoir 1 PC, il arrive à 72 ordinateurs. Il demande ce qui est fait des 28 PC en plus. Une connaissance qui a travaillé à l'Etat lui a dit qu'il y avait des cimetières d'ordinateurs qui n'avaient jamais été utilisés. 235'000 F ont été dépensés pour ces ordinateurs, ce qui fait une centaine d'ordinateurs, sans compter qu'une PME ne se paye jamais des ordinateurs à ces prix-là. Il remarque qu'au CERN, ils amortissent les ordinateurs sur 8 ans, et non 5 comme au CO.

Le Président dit qu'il faudra être plus attentif au moment de voter les PL d'investissement et pas attendre le bouclement.

Le député (L) dit que cela fait 8 ans qu'il pose ces questions - que ce soit au sujet du coût d'une cellule de Curabilis à 800 000 F, ou encore au sujet des crèches qui transforment les toilettes pour presque 1 million F alors que tous les enfants de 3 ans ont des pampers.

Le Président demandera à M. Tissot le pourcentage d'élèves qui consultent les psychologues.

Un député (L) s'enquiert du prix de revient aujourd'hui d'un ordinateur. Il s'agit juste d'un écran connecté à un serveur, au réseau de l'école.

S'agissant de cette question par rapport aux appuis autres que le strict enseignement, une députée (S) pense qu'il y aura peu ou pas de réponse. Un CO compte 600 ou 800 élèves à l'adolescence. Il n'y a pas que des consultations individuelles, il y a aussi pas mal de travail collectif, de médiation, etc. A son avis, la réponse ne sera pas celle que l'on a l'habitude d'avoir pour une consultation psychologique habituelle.

Le député (L) avait simplement demandé qui utilisait ces 5 salles. Il a eu une réponse très détaillée, ce qui a suscité d'autres questions. Il aimerait quand même savoir le pourcentage d'élèves qui consultent. S'il y a tous ces services dans les écoles, on peut se demander pourquoi il y a encore un service hors de l'école. A un moment, il faut se demander à quoi sert cette « usine à gaz ».

Le Président dit que les questions supplémentaires seront posées à M. Tissot (voir réponse en annexe). Il rappelle que la Commission des finances va auditionner les différents départements. Ce sont des questions qui pourront ressortir à ce moment aussi.

Le Président met aux voix l'entrée en matière du PL 11156 :

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 1 L, 1 R, 1 PDC, 1 S

Contre : 2 L, 1 PDC, 3 Ve

Abstention : 1 R

L'entrée en matière du PL 11156 est acceptée.

Il n'y a pas de commentaires par rapport au titre, celui-ci est adopté.

Le Président met aux voix l'art.1 du PL 11156 :

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 1 S

Contre : 3 L, 1 PDC, 3 Ve

Abstention : 2 R, 1 PDC

L'article 1 du PL 11156 est refusé.

Une députée (S) pense que vu les questions posées, il faut reporter le vote à la prochaine séance.

Le Président dit qu'il est possible de refuser un article et accepter le PL en entier.

La députée (S) formule la demande que le 3^e débat puisse être reporté à la prochaine séance.

Le Président met aux voix l'art. 2 du PL 11148 :

Pour : 2 MCG, 1 S, 1 UDC

Contre : 3 L, 1 PDC, 3 Ve

Abstention : 2 R, 1 PDC

L'article 2 du PL 11156 est refusé.

Le Président met aux voix la demande de geler le PL 11156 en attendant les réponses du DIP aux questions posées:

Pour : 2 (1 R, 1 S)

Contre : 11 (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 3 L, 1 R, 3 Ve)

Abstention : 1 PDC

La demande de gel du PL est refusée.

Le Président met aux voix le PL 11148 dans son ensemble :

Pour : 5 (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 1 S)

Contre : 7 (3 L, 1 PDC, 3 Ve)

Abstentions : 2 R

Le PL 11156 est refusé.

Comme c'est un PL de boucllement, une députée (S) demande ce qui se passe s'il est refusé.

M. Girard dit que cela veut dire que la loi n'est pas bouclée et il imagine qu'il faudra redéposer un autre PL de boucllement. L'obligation de boucler un crédit existe.

Le Président prend acte que le PL est refusé et que deux questions seront posées au DIP. La note du DIP sera transmise par e-mail aux commissaires (voir annexe).

Le Président met aux voix la catégorie de débat des extraits pour ce PL

Pour : 2 MCG, 1 UDC, 2 R, 1 L, 1 PDC, 2 Ve

Contre : 1 Ve, 1 S

Abstentions : 2 L

Le préavis sur la catégorie de débat du PL 11156 est les extraits.

Conclusions

A la suite des explications données la majorité des commissaires vous propose, Mesdames et Messieurs les députés, de refuser ce projet de loi dans l'attente des explications du DIP. Ces réponses supplémentaires figurent en annexe et ont été reçues après le vote final.

Malgré le résultat des votes, la commission accepte de faire figurer ce projet de loi aux extraits.

Projet de loi (11156)

de boucllement de la loi 9181 ouvrant un crédit d'investissement de 1 608 000 F pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du cycle d'orientation sur le site du collège de Staël pour la rentrée 2004

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève décrète ce qui suit :

Art. 1 Boucllement

Le boucllement de la loi 9181 du 14 mai 2004 ouvrant un crédit d'investissement de 1 608 000 F pour l'équipement et l'ameublement des pavillons provisoires loués et mis à disposition du cycle d'orientation sur le site du Collège de Staël pour la rentrée 2004 se décompose de la manière suivante :

Montant brut voté (y compris renchérissement estimé)	1 608 000 F
Dépenses brutes réelles (y compris renchérissement réel)	1 202 779 F
	<hr/>
Non dépensé	405 221 F

Art. 2 Loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève

La présente loi est soumise aux dispositions de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat de Genève, du 7 octobre 1993.

**Réponse du DIP par email sur les questions des commissaires
concernant les PL 11148, 11156, 11157 et 11158**

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Pour faire suite à l'audition du 7 mai 2013 du DIP concernant les lois de clôture de 4 projets d'équipement pour des établissements scolaires, je vous transmets les éléments suivants :

1. **Question d'un commissaire sur le prix d'acquisition d'un PC en 2005 et le prix de ce même PC lors du renouvellement en 2010 :**

Prix d'un PC en 2005 lors de l'ouverture du pavillon : F 2'343.-

Prix d'un PC lors du renouvellement du matériel en 2010 : F 1'517.-

2. **Question d'un commissaire demandant ce que deviennent les PC's lorsqu'ils sont retirés des établissements scolaires :**

Le matériel renouvelé, valable pour l'ensemble du matériel informatique de l'Etat de Genève, est repris par REALISE.

Cette entreprise reconconditionne les PC's – effacement des données – et, si possible, les revend à des particuliers à Genève ou à l'exportation.

Voici quelques informations complémentaires trouvées sur le site :

<http://www.realise.ch/pages/informatique/ordinateursoccasion.html>

3. **Question d'un commissaire au sujet de la composition des équipes PAT dans les cycles d'orientation et rôles des membres des équipes médico-psycho-sociale**

La constitution en nombre des membres des équipes d'encadrement et de soutien des élèves ainsi que celles liées à des fonctions plus administratives ou techniques répond aux logiques suivantes :

- Nombre d'élèves
- Typologie d'élèves (coefficient social - REP – etc.)
- Histoire des établissements (départ de collaborateurs, choix d'affectation, etc.).

Aujourd'hui nous travaillons sur des modèles qui se fondent uniquement sur les deux premiers facteurs, de manière à rendre cohérent le système et les besoins locaux ou généraux.

Configuration d'un établissement moyen

Même si des disparités existent d'un établissement à l'autre, voici le modèle d'un établissement moyen qui accueille environ 650 adolescents avec une équipe d'enseignants d'environ 100 personnes (65 ETP) :

Total des ressources du Personnel administratif et technique dépendant du CO : 7,5 ETP composés par :

- Un directeur à 100%
- Un administrateur à 50%
- Deux secrétaires pour un total de 120%
- Deux assistants techniques pour un total de 180%
- Un bibliothécaire à 90%
- Un caissier-comptable à 60%
- Deux assistants sociaux pour un total de 150%

A cela s'ajoutent les ressources en personnel déléguées sur place par les services compétents :

- Une infirmière à 30 % déléguée par le service santé de la jeunesse (SSJ)
- Deux psychologues pour un total de 130 % délégués par l'Office médico-psychologique (OMP)
- Un psychologue en orientation à 50% délégué par l'Office d'orientation et de formation professionnelle et continue (OFPC).

Descriptif informatif des différents métiers de soutien aux élèves

Le conseiller ou la conseillère social-e

Le conseiller ou la conseillère social-e a suivi une formation de travailleur ou de travailleuse social-e. Intégré-e à l'école, il ou elle participe au dialogue de l'institution dans un souci de prévention et de résolution des problèmes. Le conseiller ou la conseillère social-e intervient dans une situation de son propre chef et/ou à la demande de l'élève, de sa famille, d'une maître-esse, de la direction, d'une tierce personne, ou d'une autre institution.

Les questions qui lui sont soumises sont variées et la palette d'interventions est très large : problèmes sociaux, scolaires, personnels et familiaux. Chacun-e peut le ou la consulter librement, la discrétion la plus stricte étant garantie par le respect de la déontologie.

La relation d'aide, dont la qualité d'écoute est un élément indispensable, s'instaure à travers des entretiens et un accompagnement dans le cadre scolaire et extrascolaire. Le conseiller ou la conseillère social-e est également présent-e dans le local d'accueil et impliqué-e dans des animations de collège. Le travail en réseau est un élément important dans sa fonction.

L'infirmier ou l'infirmière du Service santé de la jeunesse (SSJ)

L'infirmier ou l'infirmière du Service santé de la jeunesse (SSJ) est présent-e au collège à temps partiel tout au long de l'année. Il ou elle reçoit les élèves, parents, enseignants-e-s ou tout autre professionnel-le pour toute question ou problème concernant la santé des jeunes. Il ou elle propose des visites de santé aux élèves dans un cadre confidentiel, où sont abordés des aspects liés à la santé, au bien-être, mais aussi aux difficultés éventuelles. Selon les besoins, une visite avec le ou la médecin du SSJ réfèrent-e pour l'établissement est organisée. Ensemble, ils ou elles évaluent la situation et orientent le jeune vers des lieux de soins, d'aide et/ou de protection appropriés.

L'infirmier ou l'infirmière et le ou la médecin envisagent avec les élèves de 9CO l'opportunité des vaccinations contre l'hépatite B et contre le papillomavirus (pour les filles seulement). Ils ou elles répondent également aux besoins spécifiques des élèves présentant une maladie chronique ou en situation de handicap afin de garantir les conditions nécessaires à leur intégration dans la vie de l'école et de favoriser au mieux leurs apprentissages. A cet effet, un projet d'accueil individualisé (PAI) est établi lors d'une rencontre avec l'élève, ses parents, l'enseignant-e titulaire, le ou la doyen-n afin de bien préciser les modalités de cet accueil ainsi que les mesures à prendre, ceci en concertation avec les thérapeutes de l'élève. Selon les besoins, un accompagnement infirmier est organisé pour les camps, voyages d'étude, sorties et/ou journées sportives.

Par sa collaboration active avec les équipes psychosociales et les formateurs ou formatrices-consultant-e-s en éducation et promotion de la santé, l'infirmier ou l'infirmière contribue au bien-être des élèves à l'école et participe aux actions de promotion de la santé.

Le ou la psychologue délégué-e par l'office médico-pédagogique (OMP).

Un-e adolescent-e peut avoir des problèmes de développement ou des difficultés d'ordre psychologique : difficultés d'adaptation ou d'apprentissages scolaires, troubles du sommeil et de l'alimentation, problèmes de comportement, agitation, passivité, tristesse, craintes et peurs, difficultés de socialisation, etc.

Toutes difficultés, même peu importantes, survenant chez un-e adolescent-e provoquent des inquiétudes. Intervenir le plus tôt possible permet de prévenir d'éventuelles conséquences péjoratives. Par sa présence constante dans chaque collège, le ou la psychologue de l'OMP est à disposition des élèves et de leurs parents. Lors des consultations confidentielles, il ou elle évalue les potentialités et les difficultés de l'adolescent-e, donne un avis, des conseils et propose des mesures

préventives ou une intervention thérapeutique. Une aide psychologique vise à assurer à l'adolescent-e un meilleur équilibre psychique et à mobiliser ses ressources personnelles afin de permettre un meilleur investissement des apprentissages scolaires.

Le ou la psychologue conseiller ou conseillère, délégué-e par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC)

Le ou la psychologue conseiller ou conseillère, délégué-e par l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC), est à la disposition des élèves et de leurs parents pour élaborer des projets d'études ou de formations professionnelles. Lors d'entretiens confidentiels, individuels ou de famille, il ou elle aide les élèves à mieux se connaître en évaluant leurs compétences, en mettant en évidence leurs valeurs et leurs intérêts. Il ou elle informe les élèves sur les différentes filières d'études et de formations professionnelles et leurs débouchés.

Il ou elle offre un soutien psychologique aux élèves dont les difficultés personnelles limitent ou empêchent l'élaboration d'un projet et sa réalisation. Un rendez-vous peut être obtenu auprès de la permanence du service d'orientation scolaire et professionnelle de chaque collège. Les heures de présence sont indiquées au secrétariat. Il est également possible de s'adresser aux différents centres de l'OFPC.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Pascal TISSOT
Directeur
Direction des finances
Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)
6, rue de l'Hôtel-de-Ville
Case postale 3925
1211 Genève 3

ANNEXE 2

Réponse supplémentaire du DIP par email sur les questions des commissaires concernant le PL 11156 (en lien aussi avec PL 11148, 11157 et 11158)

Monsieur le Président, cher Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous les réponses aux questions complémentaires posées en Commission des travaux :

1. Quel est le pourcentage d'élèves qui consultent les psychologues?

Pour l'année 2012, 18% d'élèves du CO ont consulté un psychologue de l'OMP détaché dans le cycle d'orientation. Ce dispositif de consultation à bas seuil se justifie pleinement, aussi bien pour les élèves souffrant de troubles psychiques et qui trouvent des soins et un appui dans la proximité, que pour tous les élèves qui éprouvent un besoin ponctuel de soutien psychique à leur scolarité. La répartition des demandes est relativement homogène: seuls 3 CO ont moins d'élèves vus par les psychologues que la moyenne des 18% (Aubépine; 12% et Colombières: 10,6%, Golette: 13,6%), seuls 3 CO en ont plus (Florence 20, ..%, .., Gradelle, 20, ..%, et Grandes Communes: 22,2%). Les autres se situent entre 17 et 19% d'élèves ayant consulté le psychologue au sein de l'OMP. Par la présence de psychologues détachés dans les établissements scolaires, l'OMP assure un accès facilité aux soins psychologiques et une détection précoce des troubles psychiatriques débutant à l'adolescence ainsi que des prestations d'orientation. Par ces aides, il offre un soutien à la scolarisation des élèves.

S'agissant des conseillers sociaux et considérant que certains élèves ne sont vus qu'une ou deux fois alors que d'autres sont vus chaque semaine et que des entretiens ont aussi lieu avec les familles ou avec un petit groupe d'élèves, environ 35 % des élèves ont recours au soutien d'un conseiller social au cycle d'orientation.

Concernant les conseillers d'orientation, un indicateur budgétaire existe.

Prévu B2012 : 60 %

Réalisé C2012 : 39 %

Ecart par rapport à la cible : - 21 %.

39 % des élèves de 11ème ont consulté un conseiller d'orientation en 2012, auxquels s'ajoutent 8% des élèves de 10ème et 1.5 % des élèves de 9ème.

Il convient aussi de mentionner les 224 élèves de 9ème qui ont été accompagnés par les conseillers d'orientation dans la visite d'entreprises lors de la première édition de la journée des métiers au cycle d'orientation.

Si l'on prend en compte le taux d'élèves ayant consulté un conseiller d'orientation au moins une fois durant le cycle d'orientation, le pourcentage avoisine 44 %, mais reste en deçà des 60 %. Le taux d'activité des conseillers en orientation dans les collèges du CO a augmenté bien que les activités se soient diversifiées, avec notamment la préparation et l'encadrement de la journée des métiers.

2. Quel est le prix d'un PC en 2012 ?

Voici le prix d'un PC (unité centrale, écran, clavier, souris) :

En 2005 : F 1'399.-

En 2010 : F 913.-

En 2012 : F 866.-

En 2013 : F 749.-

Les premiers chiffres transmis correspondaient à un prix moyen par poste (montant global des achats informatiques divisé par nombre de machines).

Il est très difficile d'estimer le coût des licences de logiciels, car cela peut varier énormément d'un poste à l'autre en fonction de l'école dans laquelle ce PC est installé.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, cher Monsieur, mes salutations distinguées.

Pascal TISSOT

Directeur

Direction des finances

Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP)

6, rue de l'Hôtel-de-Ville

Case postale 3925

1211 Genève 3

Date de dépôt : 11 juin 2013

RAPPORT DE LA MINORITÉ

Rapport de M^{me} Lydia Schneider Hausser

Mesdames et
Messieurs les députés,

Toute règle a son exception ; ici un rapport de minorité sur un projet de loi de bouclement !

Le projet de loi parle d'une loi d'investissement pour l'équipement de locaux temporaires, de pavillons provisoires du cycle d'orientation sur le site du collège de Staël.

Pourquoi dire oui à cette loi de bouclement ?

1. Tout le crédit prévu n'a pas été dépensé, il reste un solde de 405 000 F non-dépensé.
2. Les achats informatiques ont englobé tous les frais d'informatique et de téléphonie étant donné qu'il s'agissait de locaux loués. Normalement les frais de serveur et d'installation de la téléphonie sont compris dans les crédits de construction d'un bâtiment, mais dans ce cas, les normes édictées par la direction générale des systèmes d'information englobaient tout le matériel informatique.
3. Le prix de l'informatique n'a cessé de diminuer depuis 2004, ceci n'est pas une raison pour vouloir maintenant refaire le monde et dire que les prix de l'époque étaient inacceptables. Ce projet de loi de bouclement est l'image de ce phénomène. Dans ce même type de considération, à l'époque, l'achat des ordinateurs ne passait pas encore systématiquement par le service d'achat centralisé.
4. Le Département de l'instruction publique a répondu avec transparence et diligence à toutes les questions des commissaires.

Le retard de la présentation du bouclement a été expliquée – d'une part l'achat du mobilier et de l'informatique s'est réalisé progressivement, en tenant compte des besoins spécifiques de chaque volée et de certaines disciplines telles que les sciences, et, d'autre part, les bouclements de lois d'investissement n'étaient pas systématisés avec un délai spécifique. A noter

que toutes les lois d'investissement dont les objets sont terminés vont être closes d'ici la fin de la législature.

Les commissaires aux travaux ont découvert qu'une école n'était pas seulement constituée d'élèves et de professeurs, qu'un cycle d'orientation comprenait également des assistants sociaux, des secrétaires, des infirmières, un magasinier-comptable, des psychologues, des doyens, du personnel technique et un-e directeur-trice, que l'école avait besoin de locaux et de matériel pour permettre à ces professionnels de travailler. Le département nous a fourni toutes les explications sur ces métiers complémentaires à l'enseignement.

Pratiquement, 12 salles de classe représentent environ un demi-cycle d'Orientation. Pour ce volume, il y a 5 bureaux dédiés à l'équipe médico-sociale et administrative qui avaient été prévus et équipés.

Le refus de ce projet de loi de bouclement n'a aucun fondement tangible. Tout au plus pourrait-on dire qu'une fois de plus les coûts liés à l'informatique posent question, ici dans le cadre de l'école.

La nouvelle loi sur la gestion administrative et financière de l'état obligera à la clôture des projets de lois d'investissement dans un délai donné. D'ici-là, nous vous demandons d'accepter ce projet de loi.